**Interpellation**

**Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ?**

Le 21 février dernier, Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne 5G de Suisse, à Zürich.

Plus qu’une simple amélioration de la 4G actuellement en service, cette technologie constitue un bouleversement majeur pour nos sociétés : avec un débit pouvant atteindre 100 fois celui de la 4G, elle aura des implications extrêmement larges.

**Des conséquences sur la santé publique.** Du fait de l’installation de la 5G, qui exige un grand nombre d’antennes pour pouvoir fonctionner, la quantité d’ondes auxquelles les citoyens seront exposés va augmenter de façon importante. Or, la communauté scientifique a alerté, à plusieurs reprises, sur les conséquences mal connues que cette exposition pourrait avoir sur la santé humaine et animale : en septembre 2017, près de 150 scientifiques de réputation internationale avaient demandé un moratoire sur l’installation des réseaux 5G, en attendant une évaluation indépendante des risques. En outre, l’Office fédéral de l’Environnement a déjà relevé une multiplication par plus de 200 de la quantité de données transmises par le réseau de téléphonie mobile entre 2008 et 2015.

**Des conséquences sur la circulation des données.** L’espionnage industriel, mais également le pillage des données personnelles privées, sera rendu plus facile par la généralisation des réseaux 5G. En effet, les débits atteints par celle-ci conduiront à une utilisation renforcée de la transmission de données à distance : le phénomène concernera aussi bien des informations personnelles sensibles (coordonnées bancaires) que médicales ou professionnelles. Généraliser la télétransmission des données, c’est augmenter les risques de piratage encourus par tous les utilisateurs, particuliers comme professionnels.

**Des conséquences environnementales.** Les ondes de la 5G, très courtes, exigeront l’implantation d’un réseau d’antennes très dense. De quoi aggraver encore l’emprise humaine sur les écosystèmes naturels, sans parler des coûts futurs d’entretien d’un tel réseau, alors même que des solutions alternatives et tout aussi performantes existent déjà, comme la fibre optique.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de Nom de la commune de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

* Des opérateurs téléphoniques ont-ils pris contact avec la commune pour déployer des antennes 5G ?
* Une enquête publique est-elle prévue pour étudier l’impact des rayonnements non-ionisants (RNI) sur les habitants qui y seront exposés, à commencer par les publics sensibles, comme les jeunes enfants ?
* Quel est l’état du réseau de fibre optique dans la commune ? Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ?
* Comment la commune compte-t-elle assurer, à l’avenir, le respect des limites d’émissions de rayonnements électromagnétiques imposées par la Confédération ?

D’avance, nous remercions le Conseil communal de Nom de la commune pour ses réponses.